

Communication N° 08 - 2015 au Conseil communal

Séance du 27 mai 2015

Eglise du Coteau
Réaménagement des locaux du rez-de-chaussée supérieur
Ouverture d'un compte de crédit d'études

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision de la Municipalité de procéder à l'ouverture d'un compte de crédit d'études d'un montant de

CHF 15'000.00

selon autorisation générale octroyée par le Conseil communal.

La salle polyvalente située au rez-de-chaussée supérieur de l'Eglise du Coteau est mise à disposition de l'Eglise Evangélique de Réveil, chaque dimanche matin.

Elle n'est, à ce jour, que peu utilisée, en semaine, alors que les demandes en espace de rencontre par les sociétés locales s'intensifient. Afin de répondre aux besoins croissants de ces sociétés, cette salle pourrait être réaménagée pour accueillir d'autres activités.

De plus, les travaux de rénovation du Prieuré nécessiteront le déplacement provisoire ou définitif du corps de musique de Pully et son école. Cette activité pourrait aussi être domiciliée à l'Eglise du Coteau.

Souhaitant optimiser l'utilisation de ces lieux, la Direction des domaines gérances et sports fera appel à un architecte afin qu'un projet composé d'espaces modulables soit réalisé.

Le Conseil de paroisse, devant donner son avis sur une éventuelle réaffectation de l'église du Coteau, a été informé de ces démarches. N'étant pas opposé à un partage de cette infrastructure, il a donné son accord de principe. Dans le cadre du projet d'architecture, le Conseil de paroisse sera à nouveau consulté.

Enfin, ce nouvel aménagement devrait permettre de conserver un lieu de culte.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
		
G. Reichen		Ph. Steiner

Pully, le 27 mai 2015